

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

L'an deux mille treize, le 4 mars à dix sept heures trente, les membres du Conseil de Communauté se sont réunis dans la salle de réunion de la Maison de la Vallée sous la présidence de Monsieur LANFRANCHI Michel.

PRESENTS : Mmes CORDIER Fabienne, LOMBARD Jeanine, ISAIA Monique, MAURE Agnès (arrivée à la question n°5), Mme JAUBERT Sylvie MM. AUBERT Jean-Pierre, PAYOT Jean-Michel, CUGNET Gérard, BAGUE Patrice, TEISSIER Jean-Louis, OLIVERO Albert, GILLY Lucien, DUNAND Jean-Luc, GRANIER Max, PARISIO Raymond, TRON Emile, JACQUES Jean (pouvoir de Mlle JACQUES Elisabeth), LOUISON Charles, TIRAN Michel, BEHETS Jan, NICOLAO Michel, DISSET Jean Marie, BULTEL Jean-Pierre, VAGINAY Bruno et GARINO Christian.

EXCUSES : Melle JACQUES Elisabeth (ayant donné pouvoir à M. JACQUES Jean) et M. MARTIN Jacques.

Délibération n° 2013/12

OBJET : MANDAT SPECIAL : REMBOURSEMENT DES FRAIS DE DEPLACEMENTS.

Monsieur LANFRANCHI Michel, Président de la Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye », s'est rendu à Lyon , le 21 Janvier 2013 et à Paris les 30 et 31 Janvier 2013, pour rencontrer Maître Damien RICHARD, Avocat et assistant conseil de la Communauté dans le cadre de plusieurs dossiers.

Considérant qu'il convient de le défrayer des frais engendrés par ce déplacement,

Le Conseil de Communauté,
Après Délibéré,

A l'unanimité des membres présents, (M.Michel LANFRANCHI, ayant quitté la salle et n'ayant pas participé au vote),

- **ACCEPTE** la prise en charge du déplacement visé ci-dessus, aux frais réels
- **DIT** que les crédits correspondants sont inscrits au Budget Principal 2012, art 6532.

Ainsi Fait et Délibéré en séance, les Jour, Mois et An que ci-dessus.
Pour Extrait Certifié Conforme.

Le Président,
M. LANFRANCHI.



(Handwritten signature in blue ink)